

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 10 septembre 1873](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 10 septembre 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 4 p. (23r, 24r, 25v, 26r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 10 septembre 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47736>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 septembre 1873](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin pense que le principal argument de Boucher et Cie est celui de la description incomplète des émaux servant à l'application des émaux opaques. Godin justifie la nature de son brevet, examine l'argumentaire que pourrait développer Boucher et Cie et lui oppose le sien qui fait valoir que la question de l'email relève de l'émailleur et qu'on peut utiliser son procédé avec n'importe quel émail qui soit suffisamment fusible.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Ressources naturelles](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Clutton, Thomas](#)
- [Durand-Morimbau, Pierre Jean François Henri](#)
- [Perpigna, Antoine](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 16/01/2024

Guise 10 septembre 1873

23

Cher Monsieur Césarand,

Il me semble évident aujourd'hui que
M^{rs}. St. Boucher et C^{ie} ne pourront soutenir
la discussion que sur ce seul point de leurs
prétentions : la description incomplète. Ils
soutiendront que je n'ai pas décrit la manière de
faire les émaux qui peuvent servir à mon
application nouvelle. Des émaux opaques;

que tous les émaux ne peuvent servir à
cette application ;

ils peuvent même dire qu'on peut faire des
émaux très-fusibles qui ne nécessitent pas à
émailler sur la fonte rouge.

Quand j'ai pris mon brevet j'étais fabricant
d'objets en fonte, je n'étais pas fabricant d'émail ;
ce que j'avais en vue ce n'était pas de faire de l'émail
pour le vendre aux émailleurs, mais bien au contraire
de trouver le moyen d'appliquer à la fonte l'émail
fait par les fabricants d'émail ; c'était une
application nouvelle que je cherchais pour faire
un produit nouveau.

Il n'est pas moins vrai que je ne puis
me dispenser d'aborder le débat sur la nature
et la propriété des émaux.

Car, supposons que M. B. Boucher soutenant que les fabricants d'émail ne font pas l'émail convenable à mon application, que si l'on est réduit à le leur demander. Ils répondent qu'ils n'ont jamais fait d'émail pour être employé en poudre sur la fonte rouge, M. B. Boucher et C^e ajouteraient qu'on ne peut rien faire de son brevet; que la description est insuffisante et incomplète; cela placerait les experts dans une situation défavorable pour moi, et il est probable que'une enquête chez les fabricants d'émail pourrait en résulter.

Ceux-ci étant surpris par les questions qu'on leur poserait et n'en comprenant pas la portée, l'effroi pourrait être fâcheux; je dois je pense aller au-devant de ces difficultés et les aplanir par l'expérimentation devant les experts. C'est pourquoi il me semble que la citation que vous faites de Perpignan n'est pas opportune. Il faut éviter une discussion inutile; il vaut mieux établir par des faits pour les experts comment la production de l'émail rentre dans les attributions de l'émailleur, et que cela est chose facile pour lui dès qu'il sait que l'émail doit avoir la propriété de se glacer sur la fonte rouge lorsqu'il est tamisé dessus en poudre.

Pour établir cela, voici comment j'ai compté aborder la question:

M. B. Boucher et C^e m'opposent des brevets comme antérieurs; dans le nombre ceux de

Durand-Morimbeau, Thomas Clutton, donnent des formules et des dosages d'émaux. Les dosages contiennent du sable, du minium, de la potasse, du borax, de l'étain, de l'arsenic, du nitre; ce sont bien les matières qui entrent dans les émaux opaques. On peut demander que des émaux soient faits sur ces données et que l'essai en soit fait par mes procédés, ces émaux ne glaceront pas sur la fonte rouge, ils resteront rugueux. Or, tout chimiste sait que le sable durcit les émaux et que le minium, le borax etc les rendent fusibles.

Je puis donc après avoir fait les émaux tels qu'ils sont indiqués dire aux experts: "ces émaux que M. M. Boucher et C^e ont jetés eux-mêmes dans le débat et qui ne font rien de bon peuvent servir à ma manière de décorer la fonte sans en changer les matières: il n'y a qu'à ajouter ou du minium ou du borax, et ils deviendront propres à l'émaillage en poudre et à se glacer sur la fonte rouge." En faisant cette expérience sur trois ou quatre émaux, et en émaillant avec par mon moyen d'application, cela ne serait-il pas concluant? il ne serait-il pas établi que Thomas Clutton, Durand-Morimbeau auraient pu faire cela eux-mêmes s'ils avaient su que leurs émaux, faits pour servir par application humide, pourraient être appliqués par voie sèche, c'est-à-dire en poudre sur la fonte rouge et se glacer en tombant dessus à la condition d'être plus tendres? Ma description devrait alors paraître comme suffisante, ou je m'abuse.

Il y a même dans ces émaux un émail de Durand-Morimbeau qui va passablement sans changement. Je n'ai donc pas eu à inventer

d'émail, c'est avec les émaux fabriqués d'après
les recettes connues que j'émaille sans le
faire à un degré de fusibilité plus grande,
si l'émail est tout fait il faut chercher
quel est le fondant qui lui convient, c'est
l'artifice de fabrication de l'homme du métier.

La description d'un brevet ne devrait elle
pas être entachée de nullité surtout quand elle
est empreinte de mauvaise foi, mais j'aura-
t-outraire même l'apparence dans mes
brevets après cette démonstration ?

Dites-moi si cette manière de procéder a
votre assentiment ?

J'approuve complètement votre dernière
note, elle n'affirme rien de trop, je pense
que cette lettre vous le prouvera.

Votre confiant,

Edouard
C.